



VILLE DE GRASSE
COURRIER ARRIVE LE

27 AVR. 2018

SERVICE URBANISME

M. Leleux



**ENQUETE PUBLIQUE
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE GRASSE**

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Grasse le 27 avril 2018

Je soussigné :

Monsieur Jean-Pierre LELEUX
Sénateur des Alpes-Maritimes

Maire Honoraire de GRASSE

Président en exercice de l'Association « Patrimoine Vivant du Pays de GRASSE »

Souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique actuellement en cours sur le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Grasse.

Maire de Grasse pendant dix-neuf ans, de 1995 à 2014, j'ai toujours été attentif à un développement mesuré et équilibré du territoire de la commune. Le projet de PLU présenté aujourd'hui à l'enquête publique ressort du même esprit.

Ma contribution portera essentiellement sur la volonté municipale, clairement exprimée dans ce document, de développer les potentialités de développement agricole de son territoire.

Le projet de PLU prévoit, en effet, le classement d'espaces à vocation agricole, issus essentiellement :

- du maintien en Zone agricole de la majeure partie des terres agricoles du PLU actuel, soit 184 hectares,

- de l'inscription en Zone Agricole de Zones AU et tout particulièrement la « Zone d'Aménagement Différé » du quartier Saint-Marc au Plan de Grasse qui couvre plus de 72 hectares.
- du basculement en Zone Agricole des zones actuellement classés en zone naturelle (N et No) pour près de 800 hectares.

Je salue le courage de la municipalité et partage son vœu de voir se redévelopper sur ces terres une activité agricole pérenne et rentable, fidèle à l'activité traditionnelle de la ville de Grasse, tant maraichère et oléicole que florale.

Mes arguments sont les suivants :

1°) Dans notre société contemporaine, après quelques décennies de productivisme économique, nous constatons un regain des opinions publiques en faveur de la qualité environnementale, de la préservation de nos ressources naturelles, de la sécurité alimentaire et de la notion de « circuits courts » entre le producteur et le consommateur.

Dans un monde « globalisé », les valeurs locales reprennent leurs droits. Cette évolution des mentalités conduit de nombreux acteurs à se lancer à nouveau dans l'activité agricole en résonance avec une demande croissante de la part des consommateurs de plus en plus soucieux de ces enjeux.

2°) La ville de Grasse, et ses 4500 hectares de superficie, n'échappe pas à cette évolution.

Elle est parfaitement légitime à anticiper son avenir en préservant une partie de ses espaces pour maintenir, dans le futur, ses équilibres de qualité de vie.

Elle est aussi légitime à renouer avec une activité qui fut longtemps par le passé un des piliers de son économie, à savoir l'Agriculture sous toutes ses formes, qu'elle soit maraichère, oléicole ou florale.

3°) La zone de Saint Marc, au Plan de Grasse, a été protégée de l'urbanisation massive par son classement, sous mes mandats de maire, en « ZAD » (Zone d'Aménagement Différé). Elle reste à ce jour une des dernières « poches » planes de taille importante susceptible, dans les années à venir, d'accueillir une activité agricole.

Pour la ville de Grasse, son classement en « Zone Agricole », m'apparaît ressortir de son devoir.

Bien sûr, les 980 hectares de zones agricoles présentées dans le projet de PLU n'auront pas les mêmes vocations. Ces dernières dépendront de plusieurs facteurs (topographie, altitude et climat, qualité des terres, espaces plans ou abrupts, etc...).

Leurs diversités ouvriront des possibilités multiples tendant à valoriser des objectifs complémentaires en matière économique, environnementale et paysagère.

A/- La vocation maraichère.

Comme indiqué plus haut, le territoire de la commune de Grasse a eu, pendant de longues années, au delà de son activité de culture des plantes à parfum, une vocation d'agriculture maraichère. Sa terre y était généreuse et sa production nourrissait une bonne partie de la population locale. A partir des années 50, comme partout dans la région, le « grignotage » de l'urbanisation a considérablement réduit ses capacités de production au point que les espaces agricoles se sont réduits comme peau de chagrin. Dans la perspective d'un regain de la consommation de proximité, il n'est pas utopique de penser qu'une production maraichère de qualité puisse retrouver son modèle économique dans les années à venir.

Si ce n'est pas une certitude, c'est, en tous cas, pour la ville de Grasse, un devoir que de le permettre.

B/- La vocation oléicole.

Une partie de l'histoire agricole de Grasse et du Pays de Grasse s'est forgée autour de l'exploitation d'oliveraies, produisant en abondance olives et huiles.

Subsistent encore de grands espaces complantés d'oliviers, sans être véritablement exploités.

Les exploitations « actives » se sont réduites en nombre, ainsi que les moulins dont il ne reste aujourd'hui que quelques unités.

Il n'en reste pas moins que, dans un contexte de déficit dans la balance commerciale du marché de l'olive et de l'huile d'olives, il est intéressant de se poser la question d'un regain de cette activité dont on connaît la valeur qualitative (Environnement, Paysage, frein à l'étalement urbain). Deux appellations d'origine protégées : « Olive de Nice », « Huile d'Olive de

Nice » (même si l'exploitation réside en pays de Grasse), couvrent en effet notre territoire.

C/- La vocation identitaire : les plantes à parfum

Depuis une dizaine d'années, s'est développé un mouvement de reconquête de nos cultures florales traditionnelles, en lien avec l'activité de la parfumerie.

Ce mouvement a été généré par la convergence de plusieurs facteurs :

- a) Dans un contexte de mondialisation des échanges et d'uniformisation des normes, la prise de conscience collective, par tous les acteurs de cette activité, de la nécessité de ne pas perdre les précieux savoir-faire de notre territoire, nourris par plusieurs siècles d'histoire et de transmission.
- b) Cette prise de conscience m'avait amené, en ma qualité de maire, à lancer une démarche en vue de faire reconnaître au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité, par l'UNESCO, les « **Savoir-faire liés au Parfum en Pays de Grasse** ». Cette démarche, portée par l'association « **Patrimoine Vivant du Pays de Grasse** », que je préside encore, et regroupant tous les acteurs de la filière (Producteurs de plantes à Parfum, experts en matières premières naturelles et de leur transformation, artistes-parfumeurs) a su fédérer les énergies, rassembler les acteurs de la filière autour d'un même objectif, et générer un sentiment de réappropriation de notre histoire locale par la population.
- c) **Le dossier présenté à l'UNESCO prévoit, parmi les mesures de sauvegarde de ces savoir-faire, l'extension des zones agricoles sur le territoire. (Voir l'annexe en fin de dire).**
- d) L'intérêt de plus en plus porté par les parfumeurs de marque de conserver une ressource naturelle pour leurs grands parfums et qui nouent des partenariats sur du long terme avec les agriculteurs locaux leur permettant ainsi de sécuriser leurs productions au delà des aléas des cours et des risques météorologiques.
- e) La création de l'association « **Fleurs d'exception du Pays de Grasse** », qui regroupe de plus en plus de jeunes agriculteurs désireux de retrouver un modèle économique autour de la culture de la plante à parfum. L'énergie et le volontarisme déployés de cette association, sont un gage du développement à venir des espaces à vocation florale à Grasse et dans le Pays de Grasse.

- f) Le soutien actif de la municipalité à toutes les actions tendant à valoriser l'image naturelle de Grasse dans le monde de la parfumerie. Grasse est redevenu le « lieu où il faut être » si l'on veut revendiquer l'authenticité et la qualité des produits de parfumerie.

Ces différents facteurs, et bien d'autres encore, ont généré évolution particulièrement positive de l'image de Grasse que l'on constate irrémédiablement. Cette image positive dans ce domaine est, à elle seule, un facteur de développement.

ANNEXE :

Dossier UNESCO :

L'extension des espaces agricoles, une des plus importantes « mesures de sauvegarde » des savoir-faire liés au Parfum en Pays de Grasse.

La démarche en vue d'une reconnaissance au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité a été amorcée en 2008, il y a dix ans. C'est une démarche longue, complexe et rigoureuse qui, je l'espère, devrait aboutir en fin d'année, lors de l'assemblée des Etats parties à la convention de 2003, à l'Ile Maurice. En effet, après avoir été inscrit au patrimoine national de la France en 2014, notre dossier a été déposé auprès de l'Unesco en mars 2015 et réactualisé en février 2017.

Le gouvernement français a choisi cet unique dossier pour être soumis, au nom de la France, à l'examen des experts de l'UNESCO.

Le dossier comprend, à la demande de l'UNESCO, un plan de sauvegarde de ces savoir-faire dans le temps.

De nombreuses mesures de sauvegardes sont déjà initiées.

On y retrouve :

- la création d'une chaire UNESCO, lancée par l'association PVPG, en partenariat avec l'Université de Nice-Côte d'Azur. Le projet est sur les rails
- La création d'une pépinière durable et collective à l'initiative de l'association « Fleurs d'exception » citée plus haut. En effet, la difficulté de se fournir en jeunes plants complique l'installation des producteurs de plantes à parfum. La création de cette pépinière (mise en œuvre en

- 2018) contribuera à préserver et redynamiser la culture de plantes à parfum, palier la disparition des greffeurs et permettre au territoire d'être autonome pour l'approvisionnement de jeunes plants.
- Et de nombreuses actions liées à l'animation du territoire, la formation et à la transmission des savoir-faire

Mais une des plus importantes mesures de sauvegarde, prévues dans notre dossier, consiste à libérer de nouveaux espaces à vocation agricole.

La municipalité de Grasse, consciente de ces enjeux, a souscrit à cette ambition en prévoyant de réserver près de 70 hectares de terre à cette vocation agricole, répondant ainsi à l'une des principales mesures de sauvegarde exigées par l'UNESCO.

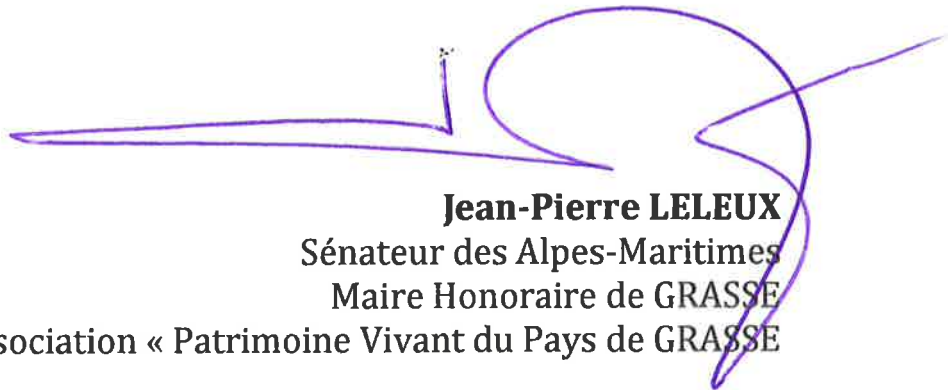
Des questions peuvent se poser sur de telles ambitions. Elles sont légitimes. Car même si des accords se multiplient entre les producteurs de plantes à parfum et les grandes marques de parfums, la question de la croissance des débouchés se pose.

Mais il ne s'agit pas ici de reconquérir les 1300 hectares qui recouvraient les plaines de Grasse et du Pays de Grasse dans les années 1930.

Il s'agit de mettre quelques dizaines d'hectares à la disposition de cette agriculture pour conserver notre image de marque liée à la parfumerie dans sa composante naturelle et conserver ainsi une visibilité et une légitimité accrue dans cette spécificité historique grasseoise.

Il s'agira également d'offrir aux touristes une vision des exploitations florales plus adaptée à la compréhension de l'histoire de notre territoire.

Je soutiens donc avec détermination le projet de PLU de la municipalité qui va de ces sens.



Jean-Pierre LELEUX
Sénateur des Alpes-Maritimes
Maire Honoraire de GRASSE
Président de l'association « Patrimoine Vivant du Pays de GRASSE